

que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve, les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux.—(L'honorable sénateur Martin, C.P.)

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, cet article était inscrit en mon nom. J'ai déjà parlé au cours d'une partie de ce débat, celle dont la sénatrice Ferguson avait pris l'initiative. J'aurais normalement suggéré que la question soit rayée du *Feuilleton* maintenant, mais il vaudrait mieux, je suppose, de n'en rien faire jusqu'à ce que l'honorable M^{me} Casgrain soit de retour à sa place. Pour cette raison, je demande que cette question soit reportée à mardi prochain.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, nous espérons pouvoir traiter aujourd'hui plusieurs autres points mais un sénateur a demandé des renseignements à propos de l'une de ces mesures. Comme nous le savons, beaucoup d'honorables sénateurs assistent aux réunions du comité mixte (Sénat et Chambre des communes) de la Constitution du Canada qui ont lieu à Québec, ce qui explique pourquoi il y a deux points que nous n'avons pas abordés aujourd'hui.

(Le Sénat s'ajourne au mardi 27 avril, à 8 heures du soir.)